

recensement
agricole
2010

Premières tendances

Baisse de la surface agricole utilisée (SAU) de 19 % et recul du nombre d'exploitations de 40 % entre 2000 et 2010 : c'est dans les Pyrénées-Orientales que les variations à la baisse sont les plus fortes. Ces diminutions touchent en particulier la viticulture, les cultures fruitières et à un degré moindre le maraîchage. Néanmoins, la diversité des productions agricoles reste une caractéristique forte dans les Pyrénées-Orientales.

L'activité agricole est concentrée sur les grandes exploitations. Toutefois, les petites unités restent nombreuses (45 % des exploitations) et maillent l'ensemble du territoire. Plus de la moitié des exploitations produisent sous signe de qualité officiel, 17 % des exploitations avec une certification bio à l'horizon 2015, une exploitation sur quatre vend des produits en circuit court, soit plus que la moyenne régionale (20 %).

8 600 personnes travaillent dans les exploitations agricoles

8 600 personnes participent régulièrement au travail nécessaire au fonctionnement des exploitations agricoles. S'y ajoutent le travail saisonnier et celui fourni par les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma), pour l'équivalent de 1 500 unités de travail annuel (UTA, mesure donnant le nombre d'emplois à temps plein). Au total, les exploitations agricoles du département utilisent 7 140 UTA. Le pilier de cette main-d'œuvre est constitué par 4 150 chefs d'exploitation et 400 coexploitants. Majoritaires en nombre, ceux-ci ne le sont cependant pas dans le temps de travail même si leur part a augmenté, passant de seulement 37 % il y a 10 ans à 44 %. La contribution des salariés permanents est également en hausse avec 24 % du temps de travail contre 19 % en 2000.

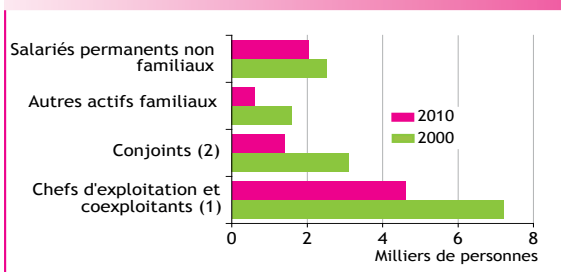
Le pendant de ces augmentations est une diminution marquée de la part du temps de travail des salariés saisonniers qui passe de 28 % à 20 % et, à un degré

moindre, de la famille qui participe au temps de travail à hauteur de 12 % contre 16 % en 2000. Cette baisse apparente peut également résulter d'une meilleure reconnaissance des conjoints à travers le statut de coexploitant. Ainsi le nombre des conjoints actifs dans l'exploitation mais non coexploitants, a chuté à 1 400 en 2010 contre 3 130 en 2000. La part des prestataires externes, ETA et Cuma à 0,5 %, reste marginale.

En 10 ans, le nombre de personnes à temps partiel dans les exploitations a diminué pour toutes les catégories d'actifs sauf pour les salariés permanents où il se maintient.

Autre fait remarquable, le nombre de personnes travaillant à temps plein a également reculé, avec des variations sensiblement plus importantes qu'ailleurs dans la région. Cependant, le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants travaillant à temps plein ne s'est rétracté que de 16 % depuis 2000, soit beaucoup moins vite que le nombre d'exploitations.

Le chef d'exploitation en première ligne...

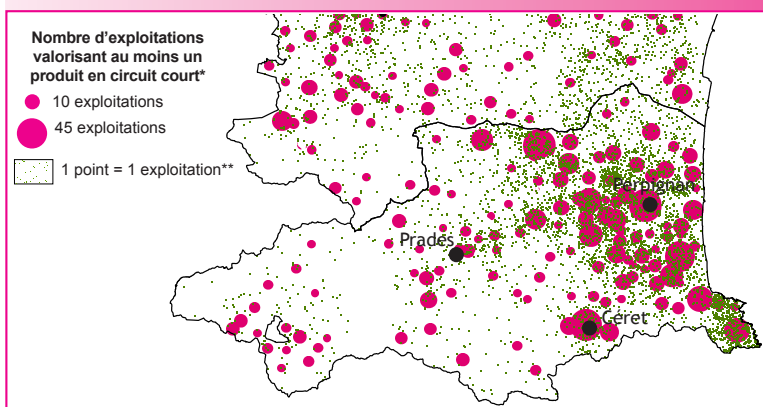


Source : Agreste - Recensements agricoles

(1) Y compris les conjoints de chef d'exploitation ou de coexploitant, quand ils sont eux-mêmes coexploitants.

(2) Conjoints non coexploitants de chef d'exploitation ou de coexploitant, actifs sur l'exploitation

Concentration des circuits courts dans la plaine du Roussillon



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 ©IGN - BD CARTO ©

* Les communes ayant moins de 3 exploitations en circuit court ou avec des valeurs estimées ne sont pas représentées.

** Les valeurs sont représentées sous forme de points placés aléatoirement au sein des communes. Le nombre total de points dans la commune est proportionnel aux valeurs des données relatives à cette commune.

Concentration sur les grandes exploitations

4 150 exploitations agricoles et 74 700 ha de surface agricole utilisée (SAU).

- 58 % des exploitations ont des surfaces en vigne,
- 28 % des surfaces arboricoles,
- 14 % des surfaces en légumes (secs ou frais).

34 % de la SAU en vigne, soit 11 % du vignoble de la région.

Grandes exploitations :

- peu nombreuses (18 % du total département)
- poids économique important (63 % de la PBS départementale).

Aujourd'hui, près de 400 exploitations agricoles sont certifiées Bio soit 9,5 % des exploitations du département.

En outre, 7,5 % des exploitations envisagent une conversion en agriculture biologique dans les cinq années à venir contre 3,6 % en France métropolitaine.

Une superficie de plus de 55 000 ha est utilisée de façon collective par des éleveurs pour y faire paître leurs troupeaux, par l'intermédiaire de 70 structures ad-hoc. Les packages collectifs ne sont pas pris en compte dans cette publication. Une étude spécifique sera produite ultérieurement sur cette pratique plus fréquente dans le département que dans le reste de la région.

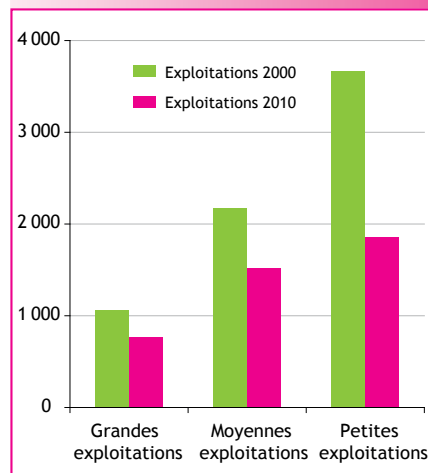
Le recensement agricole 2010 a pu être réalisé grâce à la participation des exploitants agricoles du département. Qu'ils en soient tous remerciés.

Les Pyrénées-Orientales comptent 4 150 exploitations en 2010, soit 14 % des exploitations de la région. Elles exploitent au total 74 700 ha de SAU. Le mouvement de concentration autour de grandes exploitations agricoles est plus net dans ce département qu'ailleurs dans la région. C'est en effet là que l'amplitude des baisses observées est la plus forte : nombre d'exploitations en baisse de 40 % (disparition de 2 800 exploitations depuis 2000) contre 30 % pour la région, repli de la SAU de 19 % contre 10 % pour la région, perte de 28,5 % sur la production brute standard (PBS) contre 17 % pour la région et recul de l'emploi de 39 % contre 26 %

pour la région. Les petites exploitations sont particulièrement affectées (- 49 %). Elles restent malgré tout nombreuses puisqu'elles représentent 45 % des exploitations agricoles du département.

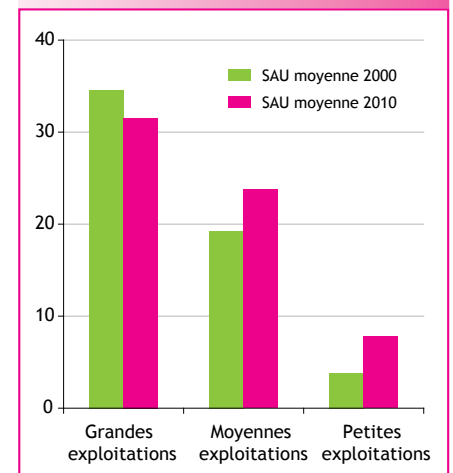
La SAU moyenne augmente, avec 18 ha par exploitation en 2010 contre 13 ha en 2000. Ce phénomène concerne uniquement les petites et moyennes exploitations. En 2010, les moyennes et grandes exploitations sont au nombre de 2 300 (55 % de l'ensemble). Elles contribuent à 94 % de la PBS départementale, et exploitent 80 % de la SAU départementale (60 300 ha). Leur SAU moyenne atteint 26 ha.

Moins de petites exploitations...



Source : Agreste - Recensements agricoles

...mais une SAU moyenne en hausse



Source : Agreste - Recensements agricoles

Grandes exploitations : PBS* supérieure à 100 000 €

Moyennes exploitations : PBS* comprise entre 25 000 € et 100 000 €

Petites exploitations : PBS* inférieure à 25 000 €

* Production brute standard : cf "Définitions" en dernière page

Les formes sociétaires progressent

Les exploitations individuelles restent fortement majoritaires : 80 %.

Ce statut est celui de 90 % des petites et moyennes exploitations et encore de 34 % des grandes exploitations. Les exploitations individuelles produisent 47 % de la PBS départementale, sur une superficie moyenne de 15 ha.

20 % des exploitations sont en forme sociétaire. Elles produisent 53 % de la PBS départementale, se caractérisent par une SAU plus impor-

tante (31 ha en moyenne) et représentent au total 35 % de la SAU départementale.

Parmi elles, le nombre d'exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) continue à progresser (+ 17 % depuis 2000). Quant au nombre des sociétés civiles de type société civile d'exploitation agricole (SCEA), il augmente de 5 %. En revanche, les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) sont en repli (- 22 %).

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

Des productions diversifiées

La viticulture reste prédominante dans les Pyrénées-Orientales. La surface du vignoble départemental, 25 600 ha, représente un tiers de la SAU du département. Plus de la moitié des exploitations, soit 2 400, cultivent des vignes dont 90 % en font leur activité principale (exploitations en otex viticole). Ces exploitations viticoles concentrent 37 % de la PBS départementale. Parmi elles, 51 % sont des petites exploitations, avec une SAU moyenne de 2 ha et une PBS moyenne de 8 000 €. Si ces petites exploitations ont un impact économique peu important dans la production (9 % de la PBS des exploitations viticoles), elles maintiennent un tissu social dans les villages (20 % des UTA des exploitations viticoles et 8 % des UTA de l'ensemble des exploitations). Dans la filière viticole, l'aspect patrimonial reste présent avec 84 % d'exploitations en exploitations individuelles. Ces structures sont plus petites (8 ha de SAU en moyenne) que les exploitations sociétaires (GAEC, EARL, SCEA, société commerciale...) qui, avec 16 % des exploitations viticoles, exploitent 34 ha en moyenne et engendrent 44 % du potentiel économique.

En termes d'emploi, les exploitations viticoles génèrent 2 800 unités de travail annuel (39 % des UTA agricoles départementales) contre 4 850 en 2000. Cette baisse du volume de travail est liée, outre la perte de surfaces, à un accroissement de la productivité. Même si la vendange mécanique porte seulement sur 46 % du vignoble contre 83 % au niveau régional du fait du morcellement et des pentes marquées de certains vignobles, les progrès de la mécanisation et la recherche d'économies en dépenses de main d'oeuvre conduisent à cette évolution. La force de travail provient à 63 % des exploitants et de leur famille, à 19 % des salariés permanents et à 16 % des saisonniers.

Le vignoble a diminué de 12 100 ha en dix ans (soit - 32 %). La crise profonde traversée par la viticulture régionale entre 2004 et 2009, ses campagnes d'arrachages définitifs de vignes ont marqué sensiblement le vignoble des Pyrénées-Orientales. Cependant ce der-

nier s'est fortement restructuré grâce aux aides européennes.

Sur le plan économique, le modèle coopératif reste très vivant avec 8 exploitations sur 10 apportant leur vendange (ou une partie) dans des caves coopératives, la coopération vinifiant 66 % de la production départementale. La vente directe aux consommateurs concerne 37 % des volumes commercialisés par les caves particulières. En 10 ans, la surface du **verger** 6 espèces (pêches-nectarines, abricots, cerises, prunes, pommes et poires) est passée de 7 770 ha à 6 130 ha soit une baisse de 21 %. Ce repli est, pour sa plus large part, dû aux surfaces des pêchers qui ont perdu 1 370 ha par rapport à 2000 (- 24 %). **Avec 4 290 ha, les Pyrénées-Orientales restent le premier département français pour la production de pêches et nectarines** (65 % de la surface régionale). En revanche, les surfaces en abricotiers se sont maintenues avec 1 350 ha soit 31 % de la surface régionale. La diminution est forte pour les cerisiers (- 31 %) et les pommiers (- 33 %) mais les surfaces de ces vergers sont peu importantes comparées aux vergers de pêchers, nectariniers et d'abricotiers.

Les plans d'arrachage mis en place à partir de 2005, en vue notamment de restructurer le verger, expliquent pour partie la diminution observée. Les 800 exploitations spécialisées en arboriculture concentrent 26 % de la PBS départementale, ce qui fait de cette otex la deuxième après la viticulture. Les surfaces d'oliviers continuent à croître (520 ha), celles des kiwis et des fruits à coque (amandiers,...) restent stables.

Cultures légumières et horticoles sont bien présentes avec respectivement 17 % et 10 % de la PBS départementale, contre 12 % et 11 % en 2000. Il y a une forte dimi-

nution des surfaces (non développées) consacrées aux légumes (salades, tomates, concombres, artichauts, ...) et pommes de terre qui atteignent 1 860 ha en 2010 et un maintien pour les surfaces en fleurs et plantes ornementales avec 89 ha en 2010. Ce sont au total 485 exploitations qui sont spécialisées en légumes et fleurs et, si elles ne représentent que 12 % des exploitations du département, elles mobilisent en revanche **22 % des UTA départementales**.

En 10 ans, **les élevages ovins, caprins et bovins connaissent une baisse des effectifs d'animaux**. Le cheptel bovin, élevé essentiellement par des exploitations orientées viande (90 % des exploitations en Otex bovine), compte en 2010 un peu plus de 14 000 bovins contre plus de 16 000 en 2000 (- 12 %). De même, le nombre de caprins diminue de 12 %, passant de 3 500 à 3 100 têtes. Quant au cheptel ovin, il chute (- 29 %), de 27 500 à 19 400 têtes. Néanmoins, la contribution à la PBS départementale des 270 exploitations spécialisées dans les élevages bovins, ovins et caprins reste stable par rapport à 2000, avec une valeur proche de 4 %.

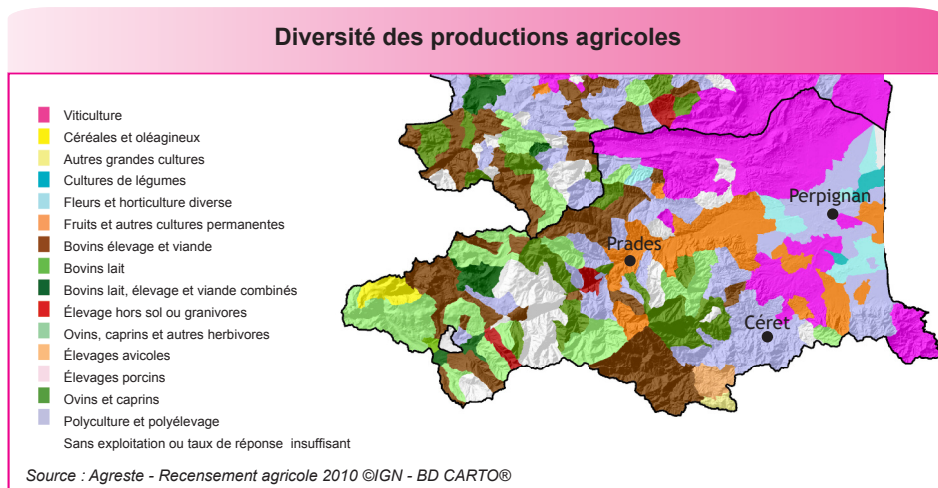
■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive Données de cadrage Données détaillées.

10 % des exploitations agricoles pratiquent des activités de diversification.

25 % des exploitations commercialisent une partie de leur production en circuit court : 18 % des petites, 31 % des moyennes, 31 % des grandes.



Pyrénées-Orientales		Nombre d'exploit. (milliers)	SAU (milliers d'ha)	SAU moyenne (ha)	Exploit. ayant des vignes (milliers)	Superficie en vignes (milliers d'ha)	Exploitations Otex viticole (milliers)	Chefs et co-exploitants (milliers)	Salariés permanents (milliers)	Travail agricole (milliers d'UTA)	Cheptel bovin (milliers)	Cheptel caprin (milliers)	Cheptel ovin (milliers)
Ensemble des exploitations	2010	4,1	74,7	18,0	2,4	25,6	2,2	4,6	2,0	7,1	14,2	3,1	19,4
	2000	6,9	92,6	13,4	4,5	37,7	3,8	7,2	2,5	11,8	16,2	3,5	27,5
	2010/2000	- 39,9 %	- 19,3 %	+ 34,3 %	- 46,6 %	- 32,0 %	- 42,6 %	- 36,6 %	- 18,8 %	- 39,3 %	- 12,2 %	- 11,7 %	- 29,4 %
Moyennes et grandes exploitations	2010	2,3	60,3	26,4	1,2	23,4	1,1	2,7	2,0	6,0	12,4	2,4	14,7
	2000	3,2	78,5	24,3	1,9	33,8	1,5	3,5	2,5	9,8	14,8	2,8	24,9
	2010/2000	- 29,2 %	- 23,2 %	+ 8,5 %	- 35,7 %	- 30,9 %	- 28,0 %	- 24,0 %	- 19,6 %	- 39,4 %	- 16,1 %	- 13,7 %	- 40,8 %
Part des Pyrénées-Orientales dans le Languedoc-Roussillon													
Ensemble des exploitations	2010	13,5 %	8,4 %	-	12,2 %	10,8 %	12,0 %	13,3 %	22,8 %	16,8 %	6,8 %	10,7 %	5,6 %
	2000	15,8 %	9,4 %	-	14,3 %	12,7 %	13,4 %	15,4 %	22,7 %	20,4 %	8,1 %	11,9 %	6,7 %
Moyennes et grandes exploitations	2010	14,0 %	7,8 %	-	11,6 %	10,7 %	11,0 %	13,6 %	22,8 %	17,2 %	6,6 %	10,1 %	4,6 %
	2000	15,6 %	9,2 %	-	13,4 %	12,6 %	11,9 %	15,1 %	22,6 %	20,8 %	8,2 %	11,9 %	6,5 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ **Le travail effectué sur l'exploitation** comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ **Les surfaces agricoles et les cheptels** sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en "**moyennes et grandes exploitations**", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, en "**grandes exploitations**" quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**. Selon la nouvelle typologie, le classement en moyenne exploitation correspond par exemple à des surfaces exploitées d'au moins 37,4 ha de blé dur ou de 6,1 ha de vigne en AOP ou IGP ou de 2,4 ha d'espèces fruitières en Languedoc-Roussillon.